

Compte-rendu du CONSEIL d'ÉCOLE
de l'École Maternelle et Élémentaire Intercommunale « La Mare Autour »
JEUDI 09 SEPTEMBRE 2020 à 18 h 30

Le premier Conseil d'École de l'année scolaire 2021 / 2022 de l'École Intercommunale « La Mare Autour » s'est réuni le Jeudi 09 Septembre 2021 à 18 h 30 sous la présidence de M. Olivier BOURDON, directeur de l'école. Afin de respecter davantage les consignes sanitaires et les gestes barrières liés à la pandémie de la Covid-19, il s'est tenu à la salle des fêtes de Boissy Lamberville.

Ordre du jour :

- 1. Bilan de l'année scolaire 2020 - 2021.**
- 2. Vote du règlement intérieur pour 2021 - 2022**
- 3. Bilan de la rentrée 2021.**
- 4. Présentation des projets pour l'année 2021 - 2022.**
- 5. Questions diverses.**

Équipe enseignante présente :

- M. Olivier BOURDON, directeur, Mmes Lydie SCAVENNEC, Julie TIELLES adjointes ;

Représentants des élus des communes du RPI présents :

- M. Gilbert LARCHER, Maire de Boissy Lamberville, Mme Myriam LE MEUR, Déléguée de Boissy Lamberville ;
- M. Philippe TOUZÉ, Maire du Theil Nolent, Mme Pascale LEGRAS, Déléguée du Theil Nolent ;
- M. François JOURDAN, Maire de Bazoques, Mme Janine OSMONT, Déléguée de Bazoques ;
- Mme Morgane LINAND, Déléguée de Giverville ;

Représentants des parents d'élèves présents :

- Mmes Alexandra AUBÉ, Émilie FERREC, Élodie IBERT, et Aurélie LEFÈBVRE-AUBÉ ;

DDEN présent : M. Alexandre CASADO

Sont excusés pour ce Conseil d'École :

- M. Jean-Yves MARY, IEN de Bernay ;
- M. Thierry PARREY, Maire de Giverville, Renée SIMON, Déléguée de Giverville ;
- Mme Carole MUSTIÈRE, DDEN
- Mmes Carine DE MOTA, Sylvie RUELLE, Hélène VIMONT, Émilie VIGER, enseignantes ;
- Mme Carole MUSTIÈRE, DDEN ;
- M. François CHOPARD et Mmes Céline BOULANGER, Mélanie BLOT, Élodie MARTIN, Amandine ROBINE, Sandrine SALOMON, Peggy TOUFFLET, Claire TRAVERS, représentants des parents d'élèves.

1. Bilan de l'année scolaire 2020 - 2021

M. BOURDON souhaite la bienvenue aux membres du nouveau Conseil d'École de l'École Intercommunale « La Mare Autour » pour l'année 2021 / 2022. Un tour de table de présentation des membres est réalisé.

Mme Lydie SCAVENNEC est nommée secrétaire de séance.

M. BOURDON explique que suite à l'annulation du Conseil d'École du 05 juillet 2021, ce Conseil doit avoir lieu essentiellement pour voter le règlement intérieur de l'école pour l'année en cours et pour faire le bilan de l'année 2020 – 2021.

Ainsi en ce qui concerne les activités extra-scolaires organisées par la coopérative scolaire et les Parents d'élèves, il y a eu un nouveau manque à gagner de 1 288,62 € en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19. Un document récapitulatif des différentes actions est donné aux membres de l'assemblée.

Il est précisé qu'avec le manque à gagner de l'année 2019 – 2020 qui était 2 081,57 € pour les mêmes raisons, cela fait un total de 3 370,19 € sur les deux dernières années scolaires auquel il faut ajouter le non versement de la subvention du SIVOS de 8 000 € en 2020. Ainsi, la prochaine classe semble malheureusement fort compromise !

2. Le règlement intérieur pour l'année scolaire 2021 - 2022

Aucun changement n'est proposé par rapport au règlement intérieur. Il est adopté à l'unanimité par le Conseil d'École.

3. Bilan de la rentrée de septembre 2021

- Les effectifs à la rentrée de septembre 2021 :

À la rentrée de septembre 2021, 133 élèves sont scolarisés répartis comme suit :

	Enseignants	Total
Classe Maternelle PS - MS – GS :	Olivier BOURDON / Julie THIELLES	23 élèves
Classe Maternelle GS - CP :	Sylvie RUELLE	21 élèves
Classe Élémentaire CP :	Hélène VIMONT	18 élèves
Classe Élémentaire CE1 - CE2 :	Carine DE MOTA	24 élèves
Classe Élémentaire CE 2 - CM1 :	Lydie SCAVENNEC	22 élèves
Classe Élémentaire CM1 - CM2 :	Émilie VIGER	25 élèves

Les effectifs sont donc stables par rapport à l'année dernière. Il y a 115 élèves qui sont inscrits au restaurant scolaire pour cette année.

Au niveau de l'équipe enseignante, Mme Julie THIELLES est nouvellement arrivée pour assurer les décharges de M. BOURDON [1/4 de décharge administrative (le lundi) et 1/4 de décharge syndicale (le mardi)]

Pour les ATSEM, pas de changement. Mme Lise SÉNÉCHAL est affectée à la classe maternelle de Mme RUELLE et Mme Cynthia IDIER à celle de M. BOURDON.

Au niveau des **Accompagnantes d'Élèves en Situation d'Handicap (A.E.S.H.)**, pour cette rentrée, il y a 5 A.E.S.H. qui accompagnent 7 élèves ayant une notification M.D.P.H. (**Maison Départementale des Personnes Handicapées**). Trois autres dossiers sont en cours d'instruction à la MDPH depuis janvier ou mars 2021 ! Ces A.E.S.H. sont Mmes Anne DEVESLY, Émilie FERREC, Valérie LEROI-LÉCUREUIL, Sandrine ROUSSEAU et Laura SIBOUT. Une de ces A.E.S.H. va partir le 11 septembre jusqu'au 30 mars 2022 en congé de maternité et ne sera pas remplacée ; ainsi deux enfants ne seront plus accompagnés ce qui risque de les léser fortement dans leurs apprentissages malgré les adaptations mises en place par leur enseignante respectives, qui doit également enseigner aux autres élèves du groupe classe. M. BOURDON précise que des courriers ont été envoyés aux instances concernées (*DSDEN, PGASE, IEN AESH...*) afin que cette situation incompréhensible ne perdure ! Ces courriers sont restés sans réponse pour le moment !

Mme Audrey CHÉNÉ devrait débiter un service civique universel le 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 06 juillet 2022. Sa mission principale est l'accompagnement éducatif auprès des élèves sur le temps scolaire et le temps périscolaire du midi.

- Le protocole sanitaire :

A ce jour, nous sommes au niveau 2, le protocole sanitaire de l'école reste le même que celui mis en place en novembre 2020 : port du masque obligatoire à partir du CP, éviter le brassage des groupes classes, zonage de la cantine pour respecter les groupes classes, récréations décalées etc.... Le protocole sanitaire a été donné à tous les parents et est mis sur le site de l'école : lamareautour.fr

4. Présentation des projets pour l'année scolaire 2021 - 2022

- Les ACTIVITÉS SCOLAIRES pour 2021 – 2022 :

L'activité piscine est reconduite pour les élèves du CP au CM2. Elle aura lieu pour les classes de CP et CE2-CM1 le lundi après-midi du 6 décembre au 18 mars 2022 et pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 sur les mêmes dates.

L'activité musique est menée par Pierre LECOLLIER, animateur de la CCLPA, qui intervient à raison de 40 minutes par semaine et par classe (du CP au CM2) au cours du deuxième trimestre.

L'activité sportive :

- L'activité sportive menée par 2 intervenantes du club de football de Nassandres-Serquigny a lieu le mardi après-midi pour les classes du CE2 au CM2 et le vendredi après-midi pour les classes du CP au CE2. Ces interventions ont lieu de septembre à Octobre.

- Alexandre BONÉ, animateur sportif de la CCLPA, interviendra du 25 avril au 27 mai 2022 pour un projet sur la découverte de l'Athlétisme pour les classes de CE – CM.

Sorties pédagogiques : des demandes ont été faites auprès du théâtre « *L'éclat* » de Pont-Audemer pour assister à des spectacles.

- Les ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES pour 2021 – 2022 : il sera proposé aux parents d'élèves, lors de l'Assemblée Générale du mardi 14 septembre, les actions extra-scolaires de l'an passé.

La date du repas est prévue le Samedi 26 Mars 2022.

Le spectacle de l'école est prévu le Vendredi 17 Juin 2022.

5. Questions diverses

- **L'élection des Représentants des Parents d'Élèves** aura lieu le Vendredi 08 Octobre 2021. Comme l'an passé, il y a la possibilité que le scrutin se déroule que par correspondance. Le Conseil d'École donne son accord.

- **L'Assemblée Générale des Parents d'Élèves** aura lieu le Mardi 14 Septembre à la salle des fêtes de Boissy Lamberville. Chaque enseignant fera également une réunion avec les Parents d'Élèves de sa classe pour expliquer son fonctionnement.

- **Problème d'isolation :** Les parents et les enseignants évoquent un problème d'isolation dans les locaux scolaires. En cas de fortes chaleurs, la température est excessive dans les classes et mal supportée par les enfants. Ils supputent que l'hiver, lors des périodes de grand froid, le chauffage doit fonctionner de façon permanente, entraînant sans doute des factures élevées. Ils se questionnent alors sur l'isolation des locaux qui semblerait donc être défectueuse.

M. Larcher répond qu'il y a, en effet, une malfaçon : l'électricien et le plombier ont percé la membrane d'étanchéité pour installer des câbles et des tuyaux. De plus, cette membrane a été très mal posée par le menuisier.

Par conséquent, les parents d'élèves demandent que le SIVOS procède à une expertise et fasse marcher l'assurance maître d'ouvrage pour remédier à ce problème. Car ils considèrent qu'il est dommageable et anormal d'être dans cette situation pour un bâtiment neuf.

Dans un premier temps, M. Larcher est conscient que cette situation n'est pas normale et qu'il a déjà fait appel à des artisans indépendants pour avoir des précisions sur cette malfaçon.

- **Bassin d'eau** : un parent demande que le bassin de rétention situé devant l'enceinte de l'école soit clôturé.

M. Larcher répond qu'il n'y a pas d'obligation et que c'est aux parents de veiller à la sécurité de leurs enfants aux abords de l'école. Il précise également que, dans d'autres communes alentours, il existe des mares communales non clôturées et qu'il n'y a pas d'accident pour autant.

En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 19 h 45.

Le Directeur d'école
Olivier BOURDON

La secrétaire de séance
Lydie SCAVENNEC